UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Délibération n° 2022-12-16-08-7-2a

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 16 décembre 2022 -

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de présents : 22
Nombre de membres ayant donné procuration : 10
Nombre d'absents non représentés : 03
Quorum : 18 (présents ou représentés)
Quorum budgétaire : 18 (présents)

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le vendredi 16 décembre 2022 à 14 h 00 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

VIII- Formation

- **Portail Master rentrée 2023-2024 :**
  - **Examen des candidatures pour l'entrée en première année de Master**
    - Composition de la commission de recrutement

APPROUVE la composition-type des commissions de recrutement en 1ère année de Master (nombre et qualité des membres) suivante :
- un président
- au minimum 2 membres enseignants-chercheurs appartenant à l'équipe de formation (les commissions de recrutement doivent faire l'objet d'une décision signée par le directeur de Collège conformément à sa délégation de signature).

VOTE : POUR : 17 CONTRE : 01 ABSTENTIONS : 07 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 07

Pau, le 20 décembre 2022
Le Président,

Laurent **BORDES**

Transmis au rectorat de l'Académie de Bordeaux le 21/12/2022